

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**  
**AUTORISATION DE REJET D'EAUX TRAITÉES DANS LE MILIEU SUPERFICIEL**  
**– Démarches –**

Lors du dépôt de l'étude de filière d'assainissement non collectif, si les eaux traitées sont rejetées au milieu superficiel, le pétitionnaire doit fournir l'autorisation de rejet de ses effluents.  
Le milieu hydraulique superficiel regroupe les fossés ouverts, cours d'eau, canalisations de collecte des eaux pluviales, etc.

Voici les différentes démarches à suivre en fonction de la nature du gestionnaire de l'exutoire.

**1. Milieu superficiel appartenant au pétitionnaire**

Aucune autorisation nécessaire.

**2. Milieu superficiel appartenant à un gestionnaire privé**

Demande d'autorisation de rejet à adresser au gestionnaire du milieu superficiel sous forme de lettre (Cf. exemple de lettre jointe à ce document). *Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.*

**3. Milieu superficiel appartenant à la commune**

Demande d'autorisation de rejet auprès du Maire de la commune sous forme de lettre (Cf. exemple de lettre jointe à ce document).

Tout rejet en fossé entraînera la mise en place d'un ouvrage béton au lieu du rejet afin de préserver le fossé et d'éviter la casse du tuyau de rejet lors de travaux d'entretien. Cet ouvrage devra être conforme aux prescriptions transmises par le SPANC.

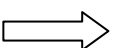
**4. Rejet impliquant la traversée d'une parcelle privée**

Demande d'autorisation de traverser une parcelle à adresser au propriétaire de cette parcelle sous forme de lettre (Cf. exemple de lettre jointe à ce document). *Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.*

**5. Rejet impliquant la traversée d'une voirie communale**

- Demande d'autorisation de traverser la voirie auprès du Maire de la commune
- Puis demande d'autorisation auprès du service voirie de la Communauté de communes de Sablé en remplissant le formulaire CERFA N°14023\*01 (disponible sur [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) rubrique « tous les formulaires »). Ce formulaire peut se remplir en mairie.

Adresse de dépôt du formulaire : Service voirie - Communauté de communes de Sablé - Hôtel de Ville - Place Raphaël Elizé - B.P. 129 - 72305 Sablé-sur-Sarthe Cedex.



## 6. Milieu superficiel appartenant au Département

Contact : Agence technique de la Vallée de la Sarthe Z.A. du pont - rue saint Blaise BP 80014 72301 SABLE SUR SARTHE Tél. : 02 44 02 40 20

Procédure :

- envoi par le pétitionnaire (ou son bureau d'étude) à l'agence technique d'une copie de son étude de filière + compléter la fiche de demande de permission de voirie (disponible sur <http://www.cg72.fr/> rubrique « infrastructure » « route »)
- en retour il recevra une autorisation (délais de 6 semaines minimum) dont une copie sera à transmettre au SPANC.

Les rejets sont autorisés sous conditions. Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

## 7. Cas particulier des rejets dans La Sarthe

Contact : Conseil Départemental (CD) de la Sarthe – Direction des Réseaux, de l'hydraulique et de l'Aménagement Numérique des Territoires - Service Hydraulique – 160 avenue Bollée 72000 LE MANS  
Tél. : 02.43.54.79.63

Procédure :

- envoi par le pétitionnaire (ou son bureau d'étude) au CD d'une copie de son étude de filière + compléter la fiche de demande d'autorisation d'occupation du domaine public fluvial – rivière de la Sarthe (disponible sur <http://www.cg72.fr/> rubrique « infrastructure » « hydraulique » « Autorisation d'occupation temporaire »)
- en retour il recevra un arrêté d'autorisation (délais de 3 semaines minimum) dont une copie sera à transmettre au SPANC.

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable pour une durée de 5 ans reconductible tacitement sous réserve de la fourniture des analyses de rejet des effluents. Une redevance est demandée pour cette occupation du domaine public (40 € / an pour un rejet inférieur à 10 m (tarif 2016)).

**Lettre de demande d'autorisation de rejeter des eaux traitées dans le milieu superficiel et de traverser une parcelle**

**PETITIONNAIRE :**

Nom et Prénom : .....

Adresse actuelle : .....

.....

N° de téléphone : ..... N° de portable : .....

**LIEU DE REALISATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

Adresse : .....

.....

Parcelle(s) cadastrale(s) .....

**INSTALLATION PREVUE :**

- Filtre à sable à flux horizontal
- Filtre à sable à flux vertical
- Tertre d'infiltration drainé
- Filière agréée :

**LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES :**

- Fossé
- Cours d'eau
- Canalisation
- Mare
- Autre : .....

**GESTIONNAIRE DE L'EXUTOIRE :**

Nom et Prénom : .....

Adresse actuelle : .....

.....

N° de téléphone : ..... N° de portable : .....

Je soussigné .....,  
gestionnaire de l'exutoire / de la parcelle à traverser située à .....  
sur la commune de ..... sur la parcelle cadastrée.....,  
autorise le pétitionnaire à :

- rejeter les eaux usées traitées dans le milieu superficiel dont la gestion m'incombe
- et / ou à installer une canalisation dans ma propriété.

*Rappel : Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.*

Fait à ....., Le .....

Signature du pétitionnaire

Signature du gestionnaire